

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DE GAZ NATUREL POUR LE PROJET DU SRB PIE-IX

1 Le projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX a été
2 approuvé le 15 octobre 2018, par la décision D-2018-144 de la Régie de l'énergie (la Régie).
3 Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du
4 dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Étant donné qu'il s'agit d'un projet intégré, Énergir est tributaire du calendrier d'exécution de
6 l'entrepreneur de la municipalité. Au 30 septembre 2021, le projet est complété dans son
7 ensemble, à l'exception d'un tronçon de la phase 2 situé sur le boulevard Pie-IX, entre la
8 rue Jean-Talon et la rue Everett, qui sera complété au 15 octobre 2021, ainsi que deux tronçons
9 de la phase 1 situés sur le boulevard Pie-IX entre les rues Villeraay et Jean-Talon, dont les travaux
10 sont reportés en 2023 afin de s'arrimer avec le projet de prolongation de la ligne bleue du métro
11 de Montréal (voir lettre en annexe 1).

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

12 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
13 les sommes encourues en date du 30 septembre 2021 et la projection des coûts requis pour
14 terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Au 30 septembre 2021, la projection des coûts finaux est de 4,4 M\$, soit 1,7 M\$ sous l'estimation
2 initiale et supérieure de 0,07 M\$ par rapport à la projection finale au Rapport annuel 2020. La
3 projection des coûts finaux d'Énergir est de 1,9 M\$, soit 0,7 M\$ sous l'estimation initiale.
- 4 Les explications des principaux écarts des différentes catégories de dépenses sont les mêmes
5 que celles du Rapport annuel 2020¹. Quant à la main-d'œuvre interne, le dépassement est dû à
6 la sous-estimation du suivi requis par les ressources terrain.

¹ R-4136-2020, B-0112, Énergir-26, Document 1, pages 2-3.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	3 209	2 398

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**
- 4 **conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX.**

Montréal, le 1er septembre 2021

ENVOI PAR COURRIEL

Mahmoud Moghrabi
Chargé de projets
ÉNERGIR
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Tel : 514-247-2275
Courriel : mahmoud.moghrabi@energir.com

**Objet : Report des Travaux d'installation des conduites de gaz pour les tronçons
24 et 25 (phase 1) du projet SRB Pie-IX**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons que les travaux d'installation des conduites de gaz des tronçons 24 et 25 de la phase 1 du projet SRB Pie-IX (+/- 360 ml sur le Boulevard Pie-IX entre la rue Villeray et la rue Jean-Talon) sont reportés pour 2023. Ce report est rendu nécessaire afin de permettre la coordination entre nos travaux et ceux du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc Dionne

Signé avec ConSignO Cloud (01/09/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Marc Dionne, BdP
Directeur principal
10007, boulevard Pie-IX,
Montréal (Québec) H1H 0C1

c. c. Luc Beaudin, BdP
Tatiane Pallu, BdP
Adel Daagi, BdP
Pascale barrière, BdP
Sami-François Guay, BdP
Yanick Gourde, WSP